

Date de convocation : 30/10/2016 - Date d'affichage : 07/11/2016

Compte rendu du Conseil Municipal du 04 Novembre 2016

L'an deux mil seize, le Vendredi 04 Novembre, vingt heure trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Monceaux en Bessin se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Gilles ISABELLE, Maire, dans la salle de la Mairie.

Etaient présents :

M. ISABELLE Gilles, Maire

Mme DUJARDIN Anne, M. BONNEAU Michel, Adjoints

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : M. BARBE Matthieu, M. GORHY Wilfried, M. LALOUELLE Emmanuel, Mme LEVAVASSEUR Caroline, M. OLIVE Bruno, M. DE SAINT LOUVENT Christophe, M. SOUHARD Alain

Pouvoirs : M. LALONDE Patrick donne pouvoir à M. ISABELLE Gilles, M. VIARD Bertrand donne pouvoir à M. BONNEAU Michel, M. BERNARD Thibaud donne pouvoir à M. BARBE Matthieu, M. M. LE BOUTEILLER Martial donne pouvoir à Mme DUJARDIN Anne.

Etait absent : M. JOUGOUNOUX Frédéric,

Mise en place Conseil municipal : Après l'appel nominal, approbation cm précédent, le Conseil a choisi pour secrétaire Mme DUJARDIN Anne.

Ouverture du Conseil Municipal à 20h35, mise en place du conseil municipal, énumérations des élus présents. Désignation du secrétaire de séance : A DUJARDIN, approbation du conseil municipal du 08 octobre 2016

I°/ Point Budgétaire 2016:

Le Maire, présente au Conseil Municipal le point financier du 08 octobre 2016. Il se résume globalement à un montant budgétisé de + 609 079,98 € pour une dépense de - 127 212,56 € avec 191 087,76 de recettes soit un excédent de **63 875,20 €**.

Taxe : Le conseil municipal reconduit la taxe d'aménagement votée en 2014 afin qu'elle soit applicable au 1er janvier 2017. Délibération valable pour 3 ans avec modification possible tous les ans. Une exonération est votée en ce qui concerne les abris de jardin inférieur à 20m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le maintien de cette taxe à 5%.

II °/ Commissions communales.

M. Le Maire propose, suite au remaniement du conseil municipal de revoir les commissions existantes. Désormais, elles se composent ainsi :

Travaux : patrimoine communal, entretien et embellissement de celui-ci, dossiers travaux, voirie, suivi espaces verts, bâtiments communaux (école, sdf, mairie, église, logement) : W. GORHY, P. LALONDE, M. LEBOUTEILLER, M. BONNEAU, C. De St LOUVENT, B. OLIVE.

Gestion communale* : Aide à la gestion financière, orientations budgétaires selon travaux à venir p.e. : M. BARBE, C. De St LOUVENT, M. BONNEAU, E. LALOUELLE, A. SOUHARD. (* Inclus commission Appel d'Offre : M. BONNEAU, A SOUHARD, M. LEBOUTEILLER / C De St LOUVENT, E LALOUELLE, M. BARBE)

Animation : journal, flyers, Web, manifestations, affichages... : A. DUJARDIN, C. LEVAVASSEUR, E. LALLOUELLE, F. JOUGOUNOUX, M. BONNEAU

(Les élus déjà titulaire des comm. Existantes sont reconduits dans leurs fonction).

Chbre agriculture : B VIARD.

Correspondant ADMR, Eglise,:M ; Bonneau - Sd fêtes : M BONNEAU & M LEBOUTEILLER.

Association communale : F. JOUGOUNOUX, A DUJARDIN, C LEVAVASSEUR

SIVU (transport) : W GORHY, E LALLOUELLE.

SDEC ; T BERNARD, G ISABELLE

SCOT : G ISABELLE, M BONNEAU

Correspondant communal (gestion agents communaux : B VIARD, M BONNEAU)

III°/ Travaux communaux :

M. Le Maire liste les travaux / prestations les plus importants en attente de réalisation

1°/ Projet école mairie : Cet aménagement permettra un accès aux personnes ayant un Handicap, la mise en place de points d'eau (toilettes, douches etc.), l'affectation de l'actuelle mairie en salle de délibération et d'accueil au public.

2°/ Travaux espaces verts : L'entretien des espaces verts, est assuré par l'intermédiaire d'une entreprise extérieure. Nous envisageons pour l'année à venir de reconduire un nouveau marché sur des bases plus satisfaisantes.

3°/ Entretien bâtiments communaux :

L'entretien de nos bâtiments communaux est confié à une entreprise extérieure, nous nous interrogeons sur le bien fondé d'une telle prestation.

4°/ Salle communale : Notre salle communale nécessite des travaux de rénovation, plafonds isolants, chauffage non économes, éléments de cuisine, accès ...

Des offres de prix ont été demandées, une partie des travaux vont être entrepris prochainement.

5°/ Cimetière : Après avoir déposé les sépultures abandonnées ou devenues dangereuses, nous avons à entrevoir un aménagement de notre cimetière afin qu'il conserve un aspect propre et digne. A noter , l'assistance juridique et conseils proposée par Elabor est retenue et votée par le conseil municipal.

Ces dossiers seront à mettre en œuvre par la commission travaux.

IV°/ SDEC ÉNERGIE

La Communauté de communes de CABALOR est adhérente au SDEC ÉNERGIE uniquement pour la compétence éclairage public. Elle a sollicité son retrait du Syndicat pour le 31 décembre 2016.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le retrait de la communauté de communes de CABALOR du SDEC ÉNERGIE et la modification de statut s'y rapportant.

V°/ Intercommunalité :

1°/ Mutualisation de procédures de passation de marchés : Considérant l'intérêt de regrouper les communes, la Communauté de communes de Bayeux Intercom pour coordonner les différents achats concernant des prestations de dératisation, désinsectisation et destruction de nuisibles (nids de guêpes, frelons...des lieux et bâtiments publics) et permettre ainsi des économies d'échelle par la mutualisation des procédures de passation des marchés a mis en place un groupement de commande. Le conseil municipal vote à l'unanimité son accord pour adhérer à ce groupement de commandes. Une convention définit l'objet et les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité cette mutualisation d service.

2°/ Modification des statuts - Prise en compte de la loi Notre

La loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la république) rend obligatoire, à compter du 1er janvier 2017, l'exercice de certaines compétences par les intercommunalités, avec l'obligation de modifier les statuts de Bayeux Intercom, conformément à la rédaction légale.

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette modification de statut.

2°/ PLUi : M. Le Maire informe le conseil municipal sur le suivi du dossier PLUi, « le plan local d'urbanisme intercommunautaire. Actuellement, nous sommes en fin de la 1ere phase (nov 2016).

Phase 1 : Diagnostic Co-construction : Les ateliers de diagnostic (phase actuelle).

- 1 – L'espace : Grand espace, milieux naturels, espaces agricoles, risques naturels.
- 2 – L'urbanisation : typologie des formes urbaines, desserte et équipements du territoire, évolution récente, enjeux liés aux activités équipements et à l'habitat.
- 3 – Socio-économique : diagnostics économique, démographique. Positionnement territorial, armature urbaine.

Une synthèse des ateliers sera réalisée pour ensuite élaborer et permettre la mise en forme du PADD. L'élaboration et la mise en forme réglementaire et l'atlas cartographique compléteront ce projet de PLUi.

Phase 2 Projet / Orientations générales (hiver 2017)

Phase 3 Projet / Orientations Locales (avril 2017 à Novembre 18)

Arrêt de projet : Décembre 2018.

Approbation : Décembre 2019.

VI°/ Questions diverses

Le conseil municipal approuve et vote la création d'un Conseil des jeunes (élu référent A Dujardin et C Levavasseur). Ce conseil Jeunes est à l'initiative de Melle Anna BERTIN.

Aménagement de la zone 1AU : Le conseil municipal approuve et soutient les démarches amorcées par M. Le Maire, ses adjoints et conseillers référents (avec le Scot) dans le choix de l'aménagement de la zone 1AU, notamment la densité de 15 (700m²), l'aire de détente centrale, accès. Une prochaine réunion est programmée pour le 24 novembre 8h.

Repas des aînés : il aura lieu le 4 décembre prochain, comme chaque année nous faisons appel aux bonnes volontés.

Armistice 1918, le jeudi 11 novembre : cérémonie au monument aux morts à 11h.

Arbre de Noël 2016 : la municipalité accorde une aide à hauteur de 7,50€ par enfant plafonnée à 500€ pour l'organisation de l'arbre de Noël en partenariat avec le comité des fêtes.

tour de table)

Gestion Salle communale : la délibération DM 2013 01 18 4 régissant la location de notre salle communale est réécrite afin de faciliter les modalités d'écritures entre le Trésor public et notre municipalité (désistement, avance, coût associations etc.).

Décoration de fin d'année : M. OLIVE se propose d'améliorer les illuminations de Noël.

Le département du Calvados nous invite à découvrir les fouilles archéologiques de la liaison routière RD94/RD6. Date est prise pour le 24 novembre prochain 11h.

Prochain conseil municipal : vendredi 27 janvier 2017.

Clôture et arrêtons la séance à 23h55mn

fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits:

Le Maire : G isabelle

Le Secrétaire : A Dujardin